

MASTER OF ARTS HES-SO EN PÉDAGOGIE MUSICALE ORIENTATION ENSEIGNEMENT INSTRUMENTAL OU VOCAL

ADMISSION (CANDIDATS INTERNES ET EXTERNES)

Les conditions générales d'admission sont fixées par les directives-cadres et règlements applicables de la HES-SO et de l'HEMU. Les présentes exigences les complètent dans le cadre de l'admission en Master of Arts HES-SO en Pédagogie musicale (MAP), orientation enseignement instrumental ou vocal.

En complément de l'épreuve instrumentale ou vocale, un entretien en français de 10 minutes est prévu. Cet entretien porte sur le parcours et le projet d'étude du candidat ainsi que sur un dossier qu'il aura préparé (de préférence en français ; les langues nationales et l'anglais sont acceptés à l'écrit, mais l'entretien se déroule en français). Ce dossier succinct est composé des documents suivants :

- un curriculum vitae (1 page)
- une lettre de motivation (1 page)
- un argumentaire (entre 1800 et 2000 caractères, espaces non compris) en lien avec l'apprentissage/l'enseignement musical instrumental/vocal portant sur 1 des 3 items proposés (voir infra).

Le dossier doit être envoyé jusqu'au mercredi 1^{er} mars 2024 :

- Via le formulaire d'inscription en ligne : www.hemu.ch/admissions
ET
- par courrier électronique, en envoyant votre curriculum vitae, votre lettre de motivation et votre argumentaire à l'adresse suivante : admissions.map@hemu-cl.ch

Les entretiens d'admission se dérouleront par visioconférence ZOOM pour tous les candidats internes et externes, indépendamment du site d'inscription :

- Jeudi 14 mars 2024 : 8h00-11h15
- Vendredi 15 mars 2024 : 8h00-18h00
- Lundi 18 mars 2024 : 14h15-18h00
- Mardi 19 mars 2024 : 8h00-11h15
- Jeudi 21 mars 2024 : 8h00-11h15
- Vendredi 22 mars 2024 : 8h00-18h00
- Mardi 26 mars 2024 : 8h00-11h15
- Jeudi 28 mars 2024 : 8h00-11h15

En cas d'impossibilité majeure à l'une de ces dates (ou créneau horaire), nous vous prions de bien vouloir nous en informer au moment de votre inscription à l'aide de tous les justificatifs nécessaires. Les remarques tardives ne pourront pas être prises en compte dans la planification des admissions.

Attention !

Une séance d'information **obligatoire** pour les étudiants admis aura lieu le vendredi 20 septembre 2024, de 10h30 à 12h00 en salle Schuricht.

Nous vous remercions d'ores et déjà de réserver cette date.

LISTE DES ITEMS ET CONSIGNE POUR L'ARGUMENTAIRE

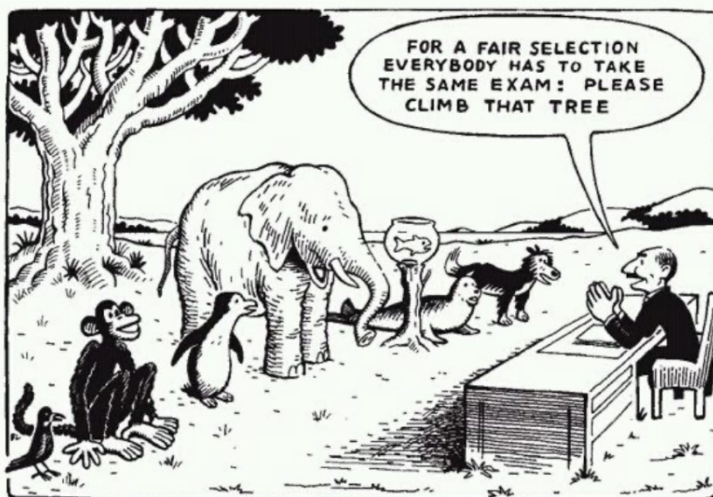
Choisissez un item parmi les trois proposés ci-dessous, et proposez un argumentaire de 1 page au maximum en lien avec l'apprentissage/l'enseignement musical instrumental/vocal.

1 – « Les bienfaits pédagogiques de l'intégration d'activités musicales créatives (ex: improvisation, composition, arrangement, etc) sont multiples (Lehmann et al., 2007). Par exemple, elles favoriseraient la compréhension et l'intégration des concepts, des structures, du vocabulaire (Robidas, 2010) et du langage musical (Koutsoupidou et Hargreaves, 2009), stimuleraient l'imagination de l'élève en développant, notamment, son habileté à « penser en sons » (Webster, 1990), et personnaliseraient son apprentissage en l'amenant à prendre des décisions musicales esthétiques (Webster, 2002).

2 – « La construction du savoir importe autant que le savoir lui-même. »

Forgette-Giroud

3 –



« Pour une sélection équitable, tout le monde doit passer le même examen : veuillez grimper à cet arbre. »